



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-043-2025-10

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé /**

IDF-2025-10-20-00011 - Arrêté 2025-105 portant programmation 2025-2029 des évaluations de la qualité des établissements et services pour les personnes âgées autorisés conjointement par l'Agence régionale de santé et la Ville de Paris (13 pages) Page 3

IDF-2025-10-20-00013 - Arrêté 2025-154 portant programmation 2025-2029 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens secteur personnes âgées pour la Ville de Paris prévus au IV ter de l'article L.313-12 et à l'article L.313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (12 pages) Page 17

IDF-2025-10-08-00017 - Arrêté 2025-200 portant autorisation de transformation par requalification de 42 places "déficience intellectuelle" en 42 places "troubles du spectre de l'autisme" et évolution des modes d'accompagnement de l'Institut médicoéducatif "Parc Heller" à Antony géré par la Fondation Ellen Poidatz. (4 pages) Page 30

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Service Accès au Logement et Préventions des Expulsions**

IDF-2025-10-17-00005 - Arrêté portant agrément de l'association du Champs Marie au titre de l'intermédiation locative sociale (4 pages) Page 35

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-20-00011

Arrêté 2025-105 portant programmation  
2025-2029 des évaluations de la qualité des  
établissements et services pour les personnes  
âgées autorisés conjointement par l'Agence  
régionale de santé et la Ville de Paris

## ARRÊTÉ CONJOINT N° 2025 – 105

**Portant programmation 2025-2029 des évaluations de la qualité des établissements et services pour les personnes âgées autorisés conjointement par l'Agence Régionale de Santé et la Ville de Paris**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
ÎLE-DE-FRANCE**

**LA MAIRE DE PARIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

**VU** la loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale portant obligation aux établissements et services sociaux et médico-sociaux de procéder à une évaluation de la qualité des prestations délivrées ;

**VU** l'article 75 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, qui confie à la Haute Autorité de Santé la mission de faire évoluer le dispositif d'évaluation ;

**VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Île-de-France, M. Robin à compter du 29 avril 2024 ;

**VU** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le décret n°2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté n° N°070/2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France vers la Directrice de l'Autonomie, Madame Stéphanie TALBOT, en date du 29 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de l'autorité de tutelle en charge des autorisations de définir une programmation respectant le rythme quinquennal des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article D. 312-204 du CASF, les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 312-1 du CASF transmettent tous les cinq ans les résultats des évaluations de la qualité des prestations qu'ils délivrent, selon une programmation pluriannuelle arrêtée par l'autorité ou, conjointement, les autorités ayant délivré l'autorisation ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application du I de l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, la première programmation pluriannuelle des évaluations est arrêtée par l'autorité ou, conjointement, les autorités ayant délivré l'autorisation et détermine le rythme des évaluations du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;

**SUR** la proposition de la Délégation Départementale de Paris de l'Agence régionale de santé et la Directrice des Solidarités de la Ville de Paris ;

**ARRÊTENT :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029. Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France et sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris et sur le site de l'ARS Île-de-France.

**ARTICLE 4 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur de la Délégation départementale de Paris de l'Agence régionale de santé Île-de-France et la Maire de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18 juil. 2025

Fait à Paris, le 20 octobre 2025

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France, et par délégation,  
La Directrice de l'Autonomie

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
Directrice des Solidarités

*signé*

Stéphanie TALBOT

*signé*

Jeanne SEBAN

**Annexe**

**Relative à la programmation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 de transmission des rapports d'évaluation des établissements et services pour les personnes âgées autorisés conjointement par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et la Maire de Paris.**

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 <sup>er</sup> semestre	SARL PARIS 11EME	750056509	DOLCEA LES AMBASSADEURS NATION	750033979
		SARL RESIDENCE CLUB LE MONTSOURIS	750007759	RESIDENCE CLUB LE MONTSOURIS	750007809
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD ASSOMPTION	750068959
		ASSOCIATION ISATIS	940017304	EHPA LA NOUVELLE MAISON ISATIS	750047458
		OMEG'AGE GESTION	920039914	RESIDENCE LA PIRANDELLE	750828758
	2 <sup>ème</sup> semestre	CHEMINS D'ESPERANCE	750057291	LA SOURCE D'AUTEUIL	750016958
		SARL LES PARENTELES DE LA RUE BLANCHE	750019408	LES PARENTELES	750035099
		ASSOCIATION ISATIS	940017304	VILLA DANIELLE TORELLI	750057101
		DELTA 7	750044216	CASA DELTA 7 17E	750030249

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
		DELTA 7	750044216	CASA DELTA 7 18E	750044224
		DELTA 7	750044216	CASA DELTA 7 19E - HEROLD	750039299
		PETITS FRERES DES PAUVRES - AGE	750828717	GAUTIER WENDELEN (HT)	560011835
		PETITS FRERES DES PAUVRES - AGE	750828717	EHPA Résidence GAUTIER WENDELEN (HP)	750828725
		PETITS FRERES DES PAUVRES - AGE	750828717	LA JONQUIERE	750042129
		PETITS FRERES DES PAUVRES - AGE	750828717	YERSIN	750057143
Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1 <sup>er</sup> semestre	ADEF RESIDENCES	940004088	LA MAISON DU PARC	750041089
		OMEG'AGE GESTION	920039914	LES JARDINS DE BELLEVILLE	750041659
		COALLIA	750825846	LA VIE EN MAUVE	750054785
		SAS EHPAD ORNANO	750054314	RESIDENCE ORNANO	750054322
	2 <sup>ème</sup> semestre	SAS GROUPE MAISON FAMILLE	750039109	VILLA LECOURBE	750017808

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
		SAS RESIDENCE OCEANE	750044448	RESIDENCE OCEANE	750021719
		RESIDENCE CATHERINE LABOURE	750800518	ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	750056368
		FONDATION DE ROTHSCHILD	750710428	MAISON DE RETRAITE ET GERIATRIE	750800534
Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 <sup>er</sup> semestre	SEDNA France	750072613	EHPAD JEAN BAPTISTE CARPEAUX	750071375
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	RESIDENCE CASTAGNARY	750056491
		APSSAD	750026338	LES JARDINS D'ORSAN	750017618
		CASVP	750720583	LES BALKANS	750025579
		ASSOCIATION NOTRE DAME DE BON SECOURS	750803678	CAJ NOTRE DAME DE BON SECOURS	750020539

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
		CASVP	750720583	RESIDENCE SANTE JULIE SIEGFRIED	750021123
Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2028	1 <sup>er</sup> semestre				
		SAS RESIDENCE LES GOBELINS EHPAD	750040099	EHPAD RESIDENCE GOBELINS	750040149
		FONDATION PARTAGE ET VIE	920028560	LE CANAL DES MARAICHERS	750045809
		SAS VILLA JULES JANIN	750001547	EHPAD VILLA JULES JANIN	750800658
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD RESIDENCE TROCADERO	750046351
		FONDATION ŒUVRE CROIX SAINT SIMON	750712341	CAJ GENEVIEVE LAROQUE	750047664
		ASSOCIATION ISATIS	940017304	CAJ Les Portes du Sud	750040669
		FONDATION OVE	690793435	EHPAD CENTRE ROBERT DOISNEAU	750047722
		FOYER DES ISRAELITES REFUGIES	750803686	CAJ FOYER DOCTEUR JEAN COLIN	750048324

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
	2 <sup>ème</sup> semestre	FONDATION ŒUVRE CROIX SAINT SIMON	750712341	CAJ MARIE DE MIRIBEL	750045783
		ASSOCIATION NOTRE DAME DE BON SECOURS	750803678	SAINT AUGUSTIN	750047714
		ASSOCIATION ISATIS	940017304	MÉMOIRE PLUS ISATIS	750023129
		FONDATION OEUVRE CROIX SAINT SIMON	750712341	L'ETIMOE	750018749
		FONDATION PARTAGE ET VIE	920028560	LES FRANCS BOURGEOIS	750023418
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	ORPEA BATIGNOLLES	750048357
		CASVP	750720583	EHPAD Annie GIRARDOT	750047672
		ASSOCIATION DES DAMES DU CALVAIRE	750000143	CAJ ESPACE Aurélie Jousset	750045791
	1 <sup>er</sup> semestre	ASS ACCUEIL DE JOUR SAINT GERMAIN	750027708	CAJ SAINT GERMAIN	750027799
		FOYER DES ISRAELITES REFUGIES	750803686	EHPAD FOYER DES ISRAELITES REFUGIES	750800666

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2029		FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	750721235	EHPAD COS ALICE GUY CAJ ALICE GUY	750048381
		ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	750072605	EHPAD ANTOINE PORTAIL	750048332
		VYV 3 ILE DE FRANCE	750058844	EHPAD BASTILLE	750044232
		FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	750721235	EHPAD COS JEANNE D ARC	750022279
		KORIAN	750045775	EHPAD LES TERRASSES DU 20EME	750003642
		SAS MEDICA France- Groupe Korian	750056335	EHPAD KORIAN SAINT SIMON	750831216
		SAS TIERS TEMPS PARIS	750003592	EHPAD RESIDENCE TIERS TEMPS PARIS	750003600
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD LES TERRASSES DE MOZART	750057366
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD RESIDENCE SAINT JACQUES	750831448
			CASVP	750720583	EHPAD François 1er

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2029	2 <sup>ème</sup> semestre	OMEG AGE GESTION	920039914	EHPAD LES JARDINS DE MONTMARTRE	750000366
		SAS RESIDENCE DE SEVRES	750060709	EHPAD RESIDENCE DE SEVRES	750002552
		KORIAN	250018611	EHPAD KORIAN LES ARCARDES	750003360
		REPOTEL GAMBETTA	750026239	EHPAD REPOTEL GAMBETTA	750003972
		KORIAN	250015658	EHPAD KORIAN JARDINS D ALESIA	750004020
		CASVP	750720583	EHPAD RESIDENCE SANTE ANSELME PAYEN	750012510
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD RESIDENCE LES MUSICIENS	750019358
		CASVP	750720583	EHPAD RESIDENCE HEROLD	750021479
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD RESIDENCE EDITH PIAF ORPEA	750031098
		KORIAN	250018025	EHPAD KORIAN MAGENTA	750038564
		LE TREFLE BLEU	750026288	EHPAD LE TREFLE BLEU CARDINET	750041030

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
		SARL RESIDENCE DU MARAIS	750041394	EHPAD RESIDENCE DU MARAIS	750041402
		SAS COLISEE PATRIMOINE GROUP	330050899	EHPAD RESIDENCE LA MAISON DES PARENTS	750041436
		KORIAN	250018082	EHPAD KORIAN BRUNE	750041527
		GROUPE ACPPA	690802715	EHPAD ACPPA PEAN	750041634
		FONDATION CASIP COJASOR	750829962	EHPAD RESIDENCE AMARAGGI	750041790
		RESIDENCE LES ISSAMBRES	750021529	EHPAD RESIDENCE LES ISSAMBRES	750042731
		CASVP	750720583	EHPAD CASVP HUGUETTE VALSECCHI	750048365
		CASVP	750720583	EHPAD CASVP ALICE PRIN	750048373
		FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	750721235	EHPAD COS JACQUES BARROT	750057606
2029		CASVP	750720583	EHPAD SARA WEILL-RAYNAL	750721573

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
	2 <sup>ème</sup> semestre	CHEMINS D'ESPERANCE	750057291	EHPAD AMITIE ET PARTAGE	750800427
		PETITES SOEURS DES PAUVRES	750039620	EHPAD RESIDENCE NOTRE DAME DES CHAMPS	750800435
		PETITES SOEURS DES PAUVRES	750039653	EHPAD MA MAISON PICPUS	750800500
		FONDATION DIACONESSES DE REUILLY	780020715	EHPAD PROTESTANTE DE LA MUETTE	750800526
		MAISON DE RETRAITE SOEURS AUGUSTINES	750803629	EHPAD DES SOEURS AUGUSTINES	750800559
		ASSOCIATION NOTRE DAME DE BON SECOURS	750803678	EHPAD SAINTE MONIQUE	750800567
		FOYER DES ISRAELITES REFUGIES	750803686	EHPAD FOYER DES ISRAELITES REFUGIES	750800666
		CASVP	750720583	EHPAD ALQUIER DEBROUSSE	750801607
		ASSOCIATION MARIE-THERÈSE	750803017	EHPAD MARIE THERESE	750803009

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2029	2 <sup>ème</sup> semestre	FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	750721235	EHPAD COS HOSPITALITE FAMILIALE	750803603
		CHEMINS D'ESPERANCE	750057291	EHPAD GRENELLE	750803769
		SAS MEDOTELS- Groupe Korian	250015658	EHPAD KORIAN CHAMP DE MARS	750809220
		OMEG AGE GESTION	920039914	EHPAD RESIDENCE LES AIRELLES	750814949
		SAS MEDICA France- Groupe Korian	750056335	EHPAD KORIAN LES AMANDIERS	750828709
		LES JARDINS D'IROISE	750041618	EHPAD LES JARDINS D IROISE	750828824
		CASVP	750720583	EHPAD RESIDENCE SANTE FURTADO HEINE	750831208
		PETITES SOEURS DES PAUVRES	750039612	EHPAD MA MAISON BRETEUIL	750831224
		CASVP	750720583	EHPAD RESIDENCE SANTE OASIS	750832578
		SAS MEDOTELS- Groupe Korian	250015658	EHPAD KORIAN MONCEAU	750832586

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
		GHU PARIS PSY ET NEUROSCIENCES	750062036	EHPAD PERRAY VAUCLUSE	910017250
2029	2 <sup>ème</sup> semestre	CASVP	750720583	EHPAD RESIDENCE SANTE GALIGNANI	920718350
		CASVP	750720583	EHPAD RESIDENCE ARTHUR GROUSSIER	930700315
		CASVP	750720583	EHPAD HARMONIE	940712110
		CASVP	750720583	EHPAD RESIDENCE SANTE COUSIN MERICOURT	940803356
		OEUVRE SECOURS AUX ENFANTS OSE	750000127	CAJ MADELEINE MEYER	750048340
		OEUVRE SECOURS AUX ENFANTS OSE	750000127	CAJ JOSEPH WEILL	750030298
		OEUVRE SECOURS AUX ENFANTS OSE	750000127	CAJ EDITH KREMSDORF	750008278
		GROUPE ACPPA	690802715	CAJ VILLA RUBENS	750024168

# Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-20-00013

Arrêté 2025-154 portant programmation 2025-2029 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens secteur personnes âgées pour la Ville de Paris prévus au IV ter de l'article L.313-12 et à l'article L.313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

## ARRÊTÉ N° 2025 – 154

**Portant programmation 2025-2029 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**LA MAIRE DE PARIS**

**VU** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**VU** la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-11, L. 313-12, L. 313-12-2 et L. 314-2 ;

**Vu** l'arrêté n° N°070/2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France vers la Directrice de l'Autonomie, Madame Stéphanie TALBOT, en date du 29 avril 2024 ;

**VU** l'arrêté n° 2024/5/DGAS/DA/SECQ portant programmation 2024-2028 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, à compétence tarifaire conjointe et pour les services de soins infirmiers à domicile ;

**CONSIDÉRANT** l'instruction N° DGCS/SD5B/2025/9 du 7 février 2025 relative à la programmation des signatures des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) relevant du IV ter de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles ;

**CONSIDÉRANT** le moratoire sur les CPOM du secteur des personnes âgées, les opérateurs dont le CPOM vient à échéance en 2025 se verront proposer un avenant de prorogation avant la date d'échéance du CPOM.

### **ARRÊTENT :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Selon la réglementation en vigueur, les organismes gestionnaires d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), de petites unités de vie (PUV) et de centres d'accueil de jour autonome (CAJ) ont l'obligation de négocier un CPOM avec l'ARS Ile-de-France et la Ville de Paris. Le CPOM est conclu pour une durée de 5 ans. Pour chaque gestionnaire, la négociation s'effectue sur une année. Le CPOM prend effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit l'année de la négociation.

**ARTICLE 2 :** Le CPOM porte sur toutes les modalités d'accueil et d'hébergement rattachées à l'établissement ou la structure, notamment l'hébergement permanent, l'hébergement temporaire, l'accueil de jour, les plateformes d'accompagnement et de répit, les pôles d'activités et de soins adaptés, les unités d'hébergement renforcé, les équipes spécialisées Alzheimer à domicile.

**ARTICLE 3 :** Les services de soins infirmiers à domicile, incluant le cas échéant une équipe spécialisée Alzheimer à domicile, à compétence tarifaire exclusive de le Directeur général de l'Agence régionale de santé, et les Résidences-Autonomie, à compétence tarifaire exclusive de la Ville de Paris, peuvent intégrer les CPOM signés par les organismes gestionnaires d'EHPAD et/ou de PUV.

**ARTICLE 4 :** La liste annexée au présent arrêté précise l'identification des établissements et services accueillant des personnes âgées concernés par un CPOM, ainsi que l'année prévisionnelle de signature du CPOM.

**ARTICLE 5 :** La programmation peut être révisée chaque année par les autorités de tarification et de contrôle.

**ARTICLE 6 :** L'arrêté 2024/5/DGAS/DA/SECQ portant programmation 2024-2028 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens est annulé à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 7 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 8 :** La Directrice de l'autonomie de l'Agence régionale de santé Île-de-France ainsi que le directeur de la délégation départementale de Paris, et la Maire de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région et du Département et sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 18 juil. 2025

Fait à Paris, le 20 octobre 2025

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France, et par délégation,  
La Directrice de l'Autonomie

La Maire de Paris et par délégation  
La Directrice des Solidarités  
de la Ville de Paris

*signé*  
Stéphanie TALBOT

*signé*  
Jeanne SEBAN

**Annexe : Programmation des négociations CPOM PA 2025-2029 – PARIS (75)**

FINESS géographique	FINESS juridique	Raison sociale	Commune établissement	Catégorie établissement	Gestionnaire	Statut juridique	Année de négociation CPOM
<b>NEGOCIATION DU CPOM EN 2025 POUR UNE MISE EN ŒUVRE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026</b>							
<b>MORATOIRE</b>							
<b>NEGOCIATION DU CPOM EN 2026 POUR UNE MISE EN ŒUVRE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2027</b>							
750027799	750027708	Accueil de jour Saint Germain	PARIS 06	AJ AUTONOME	CENTRE D'ACCUEIL SAINT GERMAIN	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750804361	750815367	SPASAD Maison des champs	PARIS 19	SPASAD	FONDATION MAISON DES CHAMPS	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750811226	750001695	Bien chez soi	PARIS 16	SPASAD	BIEN CHEZ SOI	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750829046	750058844	SSIAD PARIS NORD	PARIS 11	SSIAD PA	VYV3 IDF	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750044851	750058844	SSIAD DE NUIT	PARIS 14	SSIAD PA	VYV3 IDF	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750016859	750058844	SSIAD DE JOUR	PARIS 14	SSIAD PA	VYV3 IDF	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750040438	920030053	Domusvi Montmartre	PARIS	SSIAD PA	DOMUSVI	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750032948	920030053	Domusvi Domicile Soins Europe	PARIS 18	SSIAD PA	DOMUSVI	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025

750026189	920028263	Domusvi	PARIS 16	SSIAD PA	DOMUSVI	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750028789	750040404	ADMR 20	PARIS	SSIAD PA	ADMR 20	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750063547	750026338	APSSAD Nuit (ex Una Paris 12)	PARIS 12	SSIAD PA	APSSAD (ex UNA PARIS 12)	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750026528	750026338	APSSAD Jour (ex Una Paris 12)	PARIS 12	SPASAD	APSSAD (ex UNA PARIS 12)	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750804338	310781562	Vivre à domicile	PARIS 14	SSIAD PA	ASEI	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750804353	750001570	ASSAD XV (Cœur de ville)	PARIS 15	SSIAD PA	ASSAD 15ÈME	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750802837	750820664	AG 11 (Gerbiér)	PARIS 11	SSIAD PA	ASSOCIATION DE GERONTOLOGIE DU 11°	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750800427	750057291	Amitié et Partage	PARIS 06	EHPAD	CHEMINS D'ESPERANCE	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750803769	750057291	EHPAD Grenelle	PARIS 15	EHPAD	CHEMINS D'ESPERANCE	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750016958	750057291	Résidence La Source d'auteuil	PARIS 16	EHPAD	CHEMINS D'ESPERANCE	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750007809	750007759	Résidence Club Le Montsouris	PARIS 14	EHPAD	DOMIDEP	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025

750002552	380003038	Résidence de Sèvres	PARIS 07	EHPAD	DOMIDEP	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750800658	750001547	Jules Janin	PARIS 16	EHPAD	DOMIDEP	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750035099	750019408	Les Parentèles- rue blanche	PARIS 09	EHPAD	DOMIDEP	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750801367	750804593	SPASAD FOSAD	PARIS 06	SPASAD	FOSAD	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750831216	750056335	MAPI Saint Simon	PARIS 20	EHPAD	KORIAN	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750809220	250015658	Champs de Mars	PARIS 15	EHPAD	KORIAN	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750004020	250015658	Jardins d'Alésia Maine	PARIS 14	EHPAD	KORIAN	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750832586	250015658	Korian Monceau	PARIS 17	EHPAD	KORIAN	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750828709	750056335	Les Amandiers	PARIS 20	EHPAD	KORIAN	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750003360	250018611	Résidence Daumesnil - Korian Les Arcades	PARIS 12	EHPAD	KORIAN	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750041527	250018082	Résidence Korian Brune	PARIS 14	EHPAD	KORIAN	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025

750003642	750045775	EHPAD Korian Les terrasses du 20ème	PARIS 20	EHPAD	KORIAN	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750038564	250018025	Résidence Korian Magenta	PARIS 10	EHPAD	KORIAN	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750803009	750803017	Marie Thérèse	PARIS 14	EHPAD	MARIE THÉRÈSE	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750000366	590019568	EHPAD LES Jardins de Montmartre	PARIS 18	EHPAD	OMEG'AGE GESTION	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750814949	590019568	Résidence Les Airelles	PARIS 20	EHPAD	OMEG'AGE GESTION	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750041659	590019568	EHPAD LES Jardins de Belleville	PARIS 19	EHPAD	OMEG'AGE GESTION	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750828758	940017304	La Pirandelle	PARIS 13	EHPAD	OMEGAGE UNIVI	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750056491	920030152	Castagnary	PARIS 15	EHPAD	EMEIS	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750048357	920030152	Les Artistes de Batignolles	Paris 17	EHPAD	EMEIS	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750019358	920030152	Résidence Les Musiciens	PARIS 19	EHPAD	EMEIS	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750068959	920030152	Assomption	PARIS 16	EHPAD	EMEIS	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025

750057366	920030152	Les Terrasses de Mozart	Paris 16	EHPAD	EMEIS	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750031098	920030152	Orpéa Edith Piaf	PARIS 19	EHPAD	EMEIS	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750831448	920030152	Résidence Orpéa Saint Jacques	PARIS 13	EHPAD	EMEIS	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750046351	920030152	Résidence Orpéa Trocadéro	PARIS 17	EHPAD	EMEIS	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750831224	750039612	Ma Maison Breteuil	PARIS 07	EHPAD	PETITES SŒURS DES PAUVRES	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750800500	750039653	Ma Maison Picpus	PARIS 12	EHPAD	PETITES SŒURS DES PAUVRES	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750800435	750039620	Ma Maison Notre Dame des Champs	PARIS 06	EHPAD	PETITES SŒURS DES PAUVRES	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750041436	330050899	EHPAD Résidence la Maison des Parents	PARIS 13	EHPAD	SAS COLISEE PATRIMOINE GROUP	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750017808	750039109	Maison de Retraite Villa Lecourbe	PARIS 15	EHPAD	SAS GROUPE MAISON FAMILLE	Privé à but lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750800559	750803629	Sœurs Augustines	PARIS 13	EHPAD	SŒURS AUGUSTINES	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750024978	570010173	Sos Habitat et Soins	PARIS 19	SSIAD PA	SOS SENIOR	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025

750040289	750720609	SSIAD Présence à domicile	PARIS 15	SSIAD	FONDATION LEOPOLD BELLAN	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750804643	750720609	SPASAD AMSAD Leopold Bellan	PARIS 20	SPASAD	FONDATION LEOPOLD BELLAN	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750048332	750056368	Antoine Portail	Paris 06	EHPAD	ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750800518	750056368	Résidence Catherine Labouré	PARIS 12	EHPAD	ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750061392	750056368	Résidence autonomie Rosalie Rendu	PARIS 12	RA	ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750040669	940017304	Accueil de jour Les Portes du Sud	PARIS 13	AJ AUTONOME	ISATIS	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750023129	940017304	CAJ Mémoire Plus	PARIS 15	AJ AUTONOME	ISATIS	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750057101	940017304	EHPAD Villa Danielle Torelli	Paris 15	EHPAD	ISATIS	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750801375	940017304	Isatis	PARIS 13	SSIAD PA	ISATIS	Privé à but non lucratif	Report en 2026 à la suite du moratoire 2025
750042913	750813578	SPASAD ADIAM	PARIS 09	SPASAD	ADIAM	Privé à but non lucratif	2026
750829137	750829129	SPASAD ASAD	PARIS 10	SPASAD	ASAD	Privé à but non lucratif	2026
750829699	750712341	Croix St Simon	PARIS 20	SSIAD PA	FONDATION CROIX SAINT SIMON	Privé à but non lucratif	2026

750018749	750712341	Accueil de Jour l'Etimoë	PARIS 20	AJ AUTONOME	FONDATION CROIX SAINT SIMON	Privé à but non lucratif	2026
750045783	750712341	Accueil de jour Popincourt - Marie de Miribel	PARIS 11	AJ AUTONOME	FONDATION CROIX SAINT SIMON	Privé à but non lucratif	2026
750047664	750712341	Geneviève Laroque	PARIS 09	AJ AUTONOME	FONDATION CROIX SAINT SIMON	Privé à but non lucratif	2026
750800526	780020715	Maison de Retraite Protestante de la Muette	PARIS 12	EHPAD	FONDATION LES DIACONESSES	Privé à but non lucratif	2026
750800567	750803678	Maison de Retraite Sainte Monique	PARIS 14	EHPAD	NOTRE DAME DE BON SECOURS	Privé à but non lucratif	2026
750020539	750803678	Accueil de Jour Notre Dame Bon Secours	PARIS 14	AJ AUTONOME	NOTRE DAME DE BON SECOURS	Privé à but non lucratif	2026
750047714	750803678	Saint augustin	PARIS 14	EHPAD	NOTRE DAME DE BON SECOURS	Privé à but non lucratif	2026
750003972	750026239	Repotel Gambetta	PARIS 20	EHPAD	REPOTEL	Privé à but lucratif	2026
<b>NEGOCIATION DU CPOM EN 2027 POUR UNE MISE EN ŒUVRE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2028</b>							
750041634	690802715	A.C.P.P.A Péan	PARIS 13	EHPAD	ACPPA	Privé à but non lucratif	2027
750024168	690802715	Accueil de Jour Péan "villa Rubens"	PARIS 13	AJ AUTONOME	ACPPA	Privé à but non lucratif	2027
750048373	750720583	Alice Prin	PARIS	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
750047672	750720583	EHPAD Annie Girardot	PARIS 13	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
750048365	750720583	Huguette Valsecchi	PARIS 15	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
750025579	750720583	Les Balkans	PARIS 20	AJ AUTONOME	CASVP	Public territorial	2027
750021479	750720583	Résidence Hérold	PARIS 19	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
750801607	750720583	Résidence Santé Alquier Debrousse	PARIS 20	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027

930700315	750720583	Résidence Santé Arthur Groussier (bondy)	PARIS	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
940803356	750720583	Résidence Santé Cousin de Méricourt (cachan)	PARIS	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
750831208	750720583	Résidence Santé Furtado Heine	PARIS 14	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
920718350	750720583	Résidence Santé Galignani	PARIS	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
750823965	750720583	Résidence Santé Jardin des plantes	PARIS 05	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
750021123	750720583	Résidence Santé Julie Siegfried	PARIS 14	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
750832578	750720583	Résidence Santé Oasis	PARIS 18	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
20004107	750720583	Résidence Santé François 1er	PARIS	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
750012510	750720583	Résidence Santé Anselme Payen	PARIS 15	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
750721573	750720583	EHPAD SARA WEILL-RAYNAL (Ex Belleville)	PARIS 20	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
940712110	750720583	Résidence Santé Harmonie (boissy st léger)	PARIS	EHPAD	CASVP	Public territorial	2027
750040388	750720583	CAS-VP	PARIS 12	SSIAD PA	CASVP	Public territorial	2027
750072613	750071375	EHPAD Jean-Baptiste Carpeaux	Paris 18	EHPAD	SEDNA	EHPAD	2027
<b>NEGOCIATION DU CPOM EN 2028 POUR UNE MISE EN ŒUVRE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2029</b>							
750045791	750000143	Accueil de jour Jeanne Garnier	PARIS 15	AJ AUTONOME	ASSOCIATION DES DAMES DU CALVAIRE	Privé à but non lucratif	2028

750030249	750044216	Accueil de Jour Casa Delta 7 (17eme)	PARIS 17	AJ AUTONOME	DELTA 7	Privé à but non lucratif	2028
750044224	750044216	Accueil de Jour Casa Delta 7 18°	PARIS 18	AJ AUTONOME	DELTA 7	Privé à but non lucratif	2028
750039299	750044216	CAJ Hérôld	PARIS 19	AJ AUTONOME	DELTA 7	Privé à but non lucratif	2028
750041790	750829962	Résidence Amaraggi	PARIS 19	EHPAD	FONDATION CASIP COJASOR	Privé à but non lucratif	2028
750804205	750829962	Résidence Moïse Léon	PARIS 12	RA	FONDATION CASIP COJASOR	Privé à but non lucratif	2028
750044919	920028560	Atmosphère	PARIS 02	SPASAD	FONDATION PARTAGE ET VIE	Privé à but non lucratif	2028
750023418	920028560	Accueil de jour les Francs Bourgeois	PARIS 04	AJ AUTONOME	FONDATION PARTAGE ET VIE	Privé à but non lucratif	2028
750045809	920028560	Canal des Maraichers	PARIS 19	EHPAD	FONDATION PARTAGE ET VIE	Privé à but non lucratif	2028
750044927	940012719	Assistance Paris	PARIS 14	SSIAD PA	SSIAD ASSISTANCE PARIS	Privé à but non lucratif	2028
750033979	750056509	Les Ambassadeurs Nation	PARIS 11	EHPAD	DOLCEA	Privé à but lucratif	2028
750804577	750801284	AMSAV Mont Cenis	PARIS 18	SPASAD	A.M.S.A.V.	Privé à but non lucratif	2028
750020299	750020778	Notre Village SIAD	PARIS 15	SPASAD	NOTRE VILLAGE	Privé à but non lucratif	2028
<b>NEGOCIATION DU CPOM EN 2029 POUR UNE MISE EN ŒUVRE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2030</b>							
750041089	940004088	Maison du Parc - ADEF Résidences	PARIS 13	EHPAD	ADEF	Privé à but non lucratif	2029
750800534	750710428	Maison de Retraite Rothschild	PARIS 12	EHPAD	FONDATION DE ROTHSCHILD	Privé à but non lucratif	2029
910017250	750062036	EHPAD Perray Vaucluse (91360)	PARIS	EHPAD	GHU PARIS PSY ET NEUROSCIENCES	Public hospitalier	2029
750041030	750026288	Trèfle bleu cardinet	PARIS 17	EHPAD	SAS LE TREFLE BLEU CARDINET	Privé à but lucratif	2029

750054785	750825846	Accueil de jour "La vie en mauve"	PARIS 13	AJ AUTONOME	COALLIA	Privé à but non lucratif	2029
750055808	750825846	Résidence des Célestins	PARIS 04	RA	COALLIA	Privé à but non lucratif	2029
750003600	750003592	Résidence Tiers Temps Paris	PARIS 14	EHPAD	DOMUSVI	Privé à but lucratif	2029
750040149	750040099	Résidence les Gobelins	PARIS 13	EHPAD	DOMUSVI	Privé à but lucratif	2029
750021719	750044448	Résidence Océane	PARIS 19	EHPAD	DOMUSVI	Privé à but lucratif	2029
750054322	750054314	EHPAD Résidence les Intemporelles	Paris 18	EHPAD	DOMUSVI	Privé à but lucratif	2029
750042731	750021529	Résidence les Issambres	PARIS 18	EHPAD	DOMUSVI	Privé à but lucratif	2029
750828824	750041618	Résidence les jardins d'Iroise	PARIS 13	EHPAD	IROISE BELLEVIE	Privé à but lucratif	2029
750030298	750000127	Accueil de Jour "Joseph WEILL"	PARIS 12	AJ AUTONOME	OEUVRE SECOURS AUX ENFANTS OSE	Privé à but non lucratif	2029
750008278	750000127	Accueil de Jour Edith Kremsdorf	PARIS 03	AJ AUTONOME	OEUVRE SECOURS AUX ENFANTS OSE	Privé à but non lucratif	2029
750048340	750000127	CAJ" Madeleine Meyer"	PARIS 15	AJ AUTONOME	OEUVRE SECOURS AUX ENFANTS OSE	Privé à but non lucratif	2029
750044232	750003527	Maison de Retraite Bastille	PARIS 11	EHPAD	VYV3 IDF	Privé à but non lucratif	2029
750048381	750721235	Alice Guy	PARIS 19	EHPAD	COS	Privé à but non lucratif	2029
750057606	750721235	Jacques Barrot	PARIS 17	EHPAD	COS	Privé à but non lucratif	2029
750803603	750721235	Hospitalité Familiale	PARIS 20	EHPAD	COS	Privé à but non lucratif	2029
750022279	750721235	Résidence Jeanne d'Arc	PARIS 07	EHPAD	COS	Privé à but non lucratif	2029
750041402	750041394	Résidence du Marais	PARIS 03	EHPAD	SOCIÉTÉ DU MARAIS	Privé à but lucratif	2029

# Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-08-00017

Arrêté 2025-200 portant autorisation de transformation par requalification de 42 places "déficience intellectuelle" en 42 places "troubles du spectre de l'autisme" et évolution des modes d'accompagnement de l'Institut médicoéducatif "Parc Heller" à Antony géré par la Fondation Ellen Poidatz.

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRETE N° 2025 - 200**

**portant autorisation de transformation par requalification de 42 places « déficience intellectuelle » en 42 places « troubles du spectre de l'autisme » et évolution des modes d'accompagnement de l'institut médico-éducatif (IME) « Parc Heller », sis 22 rue Prosper Legouté à Antony (92160)**

**géré par la Fondation Ellen Poidatz**

### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté DS N°115/2024 du 25 septembre 2024 portant délégation de signature à Madame Stéphanie TALBOT, Directrice de l'autonomie ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/08 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 26 octobre 2023 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du projet régional de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/09 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 26 octobre 2023 portant adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé d'Île-de-France, modifié par l'arrêté n°DIRNOV-2023/09 en date du 12 janvier 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2023-346 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 4 décembre 2023 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2023-2027 pour la région Île-de-France ;
- VU** l'agrément n° 1836 du 16 mai 1974 de la commission régionale d'agrément portant extension de la capacité de l'institut médico-pédagogique (Externat) Parc Heller et modification de la limite d'âges des enfants reçus dans l'établissement ;
- VU** l'arrêté n° 2022 – 115 / ARS DD92 N° 2022-57 du 27 juillet 2022 portant approbation de cession d'autorisation du Centre Psychothérapique et Pédagogique Spécialisé (CPPS) Parc Heller, sis 22 rue Prosper Legouté à Antony (92160) géré par l'association pour la gestion du centre psychothérapique et pédagogique spécialisé au profit de l'association Saint-Raphaël, sise 2 Place du Carrousel à Antony (92160) ;

- VU** l'arrêté n° 2024-005/CABDG/IRAS du 26 avril 2024 portant cessation d'activité du CPPS Parc Heller, sis 22 rue Prosper Legouté à Antony (92160) géré par l'association Saint Raphaël et transfert de son autorisation à la Fondation Ellen Poidatz ;
- VU** la demande de la Fondation Ellen Poidatz visant à modifier la dénomination du CPPS Parc Heller en IME Parc Heller et à faire évoluer l'activité de l'établissement en proposant des prestations en milieu d'ordinaire pour accompagner des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle (DI) ou des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;

- CONSIDÉRANT** que le projet de la Fondation Ellen Poidatz prévoit la consolidation et le développement de l'activité de l'IME Parc Heller visant à proposer un accompagnement adapté aux besoins des enfants accueillis et en cohérence avec les recommandations des bonnes pratiques ;
- CONSIDÉRANT** que le projet répond à un besoin de développement de l'offre médico-sociale identifié sur le département des Hauts-de-Seine pour les enfants en situation de handicap ;
- CONSIDÉRANT** que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Île-de-France et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** que l'Agence régionale de santé Île-de-France dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre à hauteur de 702 740 euros au titre du Plan Inclus'If 2030.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'autorisation visant à la requalification de 42 places « déficience intellectuelle » en 42 places « troubles du spectre de l'autisme » (TSA) et à la transformation de 25 places d'accueil de jour en 25 places de prestations en milieu ordinaire de l'institut médico-éducatif (IME) Parc Heller, sis 22 rue Prosper Legouté à Antony (92160) est accordée à la Fondation Ellen Poidatz dont le siège social est situé 1 route de la Glandée, 77930 Chailly-en-Bière.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La capacité totale de l'IME Parc Heller est maintenue à 70 places destinées à des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle (DI) ou des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ainsi réparties :

- Accueil de jour : 45 places dont 13 places DI et 32 places TSA ;
- Milieu ordinaire : 25 places dont 15 places DI et 10 places TSA.

Dans la limite de cette capacité, il est en mesure d'assurer aux personnes qu'il accueille en fonction de leurs besoins, et dans la limite des places disponibles, un accueil de jour ou en milieu ordinaire, à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

**ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 92 069 001 3

Code catégorie : [183] - Institut Médico-Educatif (IME)

Code discipline : [844] - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques

Code	[21] – Accueil de jour	45 places
fonctionnement :	[16] – Prestation en milieu ordinaire	25 places

Code clientèles :	[117] – Déficience intellectuelle	28 places
	[437] – Troubles du Spectre de l'Autisme	42 places

Code mode de fixation des tarifs : [57] – ARS / dotation globalisée CPOM

N° FINESS du gestionnaire : 77 070 002 9

Code statut : [63] – Fondation

**ARTICLE 5<sup>e</sup> :** La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles.

**ARTICLE 6<sup>e</sup> :** Elle est caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement ou du service dans un délai de quatre années suivant la notification de la décision d'autorisation conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

**ARTICLE 7<sup>e</sup> :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

**ARTICLE 8<sup>e</sup> :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

**ARTICLE 9<sup>e</sup> :** Le Directeur de la délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Île-de-France et au bulletin officiel du Département des Hauts-de-Seine.

Fait à Saint-Denis, le 8 octobre 2025

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France et par délégation

**Signé**

Stéphanie TALBOT

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement

IDF-2025-10-17-00005

Arrêté portant agrément de l'association du  
Champs Marie au titre de l'intermédiation  
locative sociale



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Arrêté n°  
portant agrément  
de l'association du Champ Marie  
au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale**

Le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris  
Grand Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite

**VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

**VU** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

**VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

**VU** la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

**VU** la décision n° 2025-19 en date du 01 juillet 2025 portant subdélégation de signature en matière administrative à Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, Directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France

**VU** la demande d'agrément déposée par l'**Association du Champ Marie** le 24/08/2025, auprès du Préfet de région, en vue d'exercer les activités suivantes, visées à l'article R.365-1 3° du a) du Code la construction et de l'habitation :

- *Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-8-1*
- *Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.*
- *Location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale.*
- *Location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement mentionné au 8° de l'article L.421-1, au 11<sup>ème</sup> aliéna de l'article L.422-2, au 6° de l'article L.422-3.*
- *Location auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 destiné à l'hébergement.*

**CONSIDÉRANT** la capacité de l'**Association du Champ Marie** à exercer les activités objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, de ses compétences, des moyens dont elle dispose dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,

## **ARRÊTÉ**

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'agrément au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale est accordé à l'**Association du Champ Marie** pour les activités suivantes, visées à l'article R.365-1 3° du a) du Code la construction et de l'habitation :

- *Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-8-1*
- *Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.*

- Location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale.
- Location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement mentionné au 8° de l'article L.421-1, au 11<sup>ème</sup> aliéna de l'article L.422-2, au 6° de l'article L.422-3.
- Location auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 destiné à l'hébergement.

## **Article 2**

L'**Association du Champ Marie** est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans le territoire des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,

## **Article 3**

Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable. Il prend effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

## **Article 4**

L'**Association du Champ Marie** est tenue d'adresser annuellement au Préfet de Région un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R.365-7 du Code de la construction et de l'habitation. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet de Région peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

## **Article 5**

Le présent agrément peut être retiré à tout moment par le Préfet de région, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

## **Article 6**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de région.

Il peut également faire l'objet d'un recours hiérarchique devant l'autorité supérieure de l'auteur du présent arrêté, le Ministre de la Ville et du Logement.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris sis au 7, rue de Jouy, 75004 Paris, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Dans ce cas, le présent arrêté doit être joint au recours contentieux.

### **Article 7**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Une copie du présent arrêté sera adressée aux préfets des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,

Paris, le 17/10/2025

Pour le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris et par délégation,

Le Directeur adjoint de l'Hébergement  
et du Logement

Signé

Jacques-Bertrand DE REBOUL